Discours de Carlo Sforza (11 juillet 1950)

Légende: Le 11 juillet 1950, face aux critiques des détracteurs du plan Schuman, le comte Carlo Sforza, ministre italien des Affaires étrangères, s'adresse à la Chambre nationale des députés pour souligner les avantages pour le pays d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: SFORZA, Carlo. Cinque Anni a Palazzo Chigi, La politica estera italiana dal 1947 al 1951. Roma: Atlante, 1952. 586 p. p. 306-310.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_carlo_sforza_11_juillet_1950-fr-a10c5838-d491-4d92-95ec-23f89b4a0ea4.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Discours de Carlo Sforza (11 juillet 1950)

«Monsieur le député Ambrosini a, pour sa part, illustré, à la fin de son discours, la proposition de Schuman en ce qui concerne l'acier et le charbon, mais je pense qu'il est de mon devoir de vous exposer brièvement la pensée du gouvernement italien. Dans la mesure où il revient à la politique étrangère de soutenir, et de promouvoir directement sur le plan économique, la relance du pays, aucun camp n'est resté fermé à nos initiatives. Vous êtes au courant du rôle dynamique joué par l'Italie, par le biais de notre délégation (présidée par Monsieur le député Taviani, dont je me félicite du travail qu'il a réalisé à Paris), dans les récentes discussions au sujet du *pool*du charbon et de l'acier.

On peut résumer comme suit les points essentiels de la proposition Schuman, si rapidement acceptée par Adenauer: une autorité internationale indépendante des différents États; modernisation de la production; péréquation des prix pendant la période transitoire; taxe de reconversion en faveur des industries devant être limitées; harmonisation à la hausse des salaires et des charges sociales; plan de production et d'investissement pendant la période transitoire; libre circulation du charbon, de l'acier et des minerais; et enfin, suppression de toute pratique discriminatoire et surtout des prix différentiels du charbon et des minerais.

Ces considérations ont des conséquences multiples pour l'économie italienne, et nos délégués sont justement présents pour en tenir compte, pour les faire valoir et pour les défendre. Je ne veux par conséquent pas mentionner pour l'instant, alors que tout est encore instable et en discussion, les arguments techniques que nous développerons pour faire en sorte que le *pool* ait pour effet de renforcer la structure économique de notre pays, et même de la redresser dans certains secteurs, et de toute façon d'augmenter la production et les exportations des produits finis et semi-finis qui constituent une part tellement importante de notre balance commerciale.

J'aimerais pour l'instant m'attarder uniquement sur la question politique préliminaire qui a été débattue dans cette assemblée aussi: la question de savoir si l'Italie devait ou non accéder aux conversations préliminaires de Paris, ou mieux, si elle devait y accéder en étant favorablement prédisposée, comme nous l'avons immédiatement décidé pour notre part, à une participation générale. Étant donné qu'il s'agit ici d'une question non seulement politique, mais aussi d'une question de chiffres, j'aimerais d'abord présenter deux données qui devraient en fait permettre en soi de préciser notre situation: 1) la mise en commun du charbon et de l'acier produits par l'Allemagne et la France représente au total plus de deux tiers de la production globale de l'Europe occidentale; 2) la sidérurgie italienne est aujourd'hui obligée de produire à des coûts qui sont près de 30 pour cent supérieurs aux coûts mondiaux; et il est évident que cette situation ne peut se maintenir indéfiniment.

Personne, y compris nous, ne peut par conséquent ignorer l'importance énorme du projet Schuman en vue d'une intégration et d'une unification européennes. À long terme, les effets positifs de cette intégration et de cette unification ne pourront que s'étendre à tous les participants, y compris nous. Il est impossible de ne pas voir, sur le plan des faits et des chiffres, que l'Italie, dans la situation où elle se trouve, eu égard aux données mentionnées plus haut, a tout à gagner du Plan Schuman, mais ce plan doit tenir compte de certaines questions préalables qui nous sont propres et sur lesquelles nous ne pourrions transiger. Peut-on imaginer en effet, compte tenu des conditions exposées plus haut, vouloir pratiquer l'autarcie sidérurgique dans un monde qui se libéralise? Je dirais que le simple fait d'y penser est ridicule. Pourrions-nous renoncer à nos exportations mécaniques, en nous passant d'un dispositif qui nous permettrait d'accéder aux matières premières à des prix nettement inférieurs aux prix actuels? Je dirais que c'est absurde. Pourrions-nous risquer de voir la sidérurgie italienne effectivement réduite à néant en nous excluant, de notre plein gré, des marchés d'approvisionnement en matières premières qui doivent l'alimenter? Je dirais que ce serait un acte d'inconscience.

Voilà pourquoi, même si nous sommes conscients de la nécessité de toutes ces mesures de précaution qui s'imposent pour ceux qui sont responsables de certaines décisions, nous ne pouvions décliner a priori notre participation à l'accord, pour autant, bien sûr, que celui-ci reste fidèle aux conditions énoncées dans le projet original et à celles que nous considérons comme impératives pour notre économie.

Certains ont cru attaquer ce projet dans les clauses qui prévoient, dans le cadre d'une autorité supranationale, un abandon de souveraineté. Mais franchement, nous ne devons pas nous laisser effrayer par des mots (je parle pour ceux qui ont envie de s'effrayer). Au fond, qu'est-ce que l'OECE si ce n'est un transfert de souveraineté de chaque pays en faveur d'un organe de direction commun? Peut-être ne l'avait-on pas dit de façon explicite au moment de sa constitution, mais tel a été l'aboutissement dont nous savions bien qu'il s'agirait. Donc, pourquoi, dans le cas du *Pool* du charbon et de l'acier, a-t-on énoncé aussi rigoureusement et autant parlé de l'abandon d'une part de souveraineté, chose qu'on n'a pas faite pour l'OECE? On l'a fait justement pour souligner qu'on ne tolèrerait en aucune manière un risque, même implicite ou latent, que le *Pool* puisse dégénérer en un cartel monopolistique et, sans vouloir offenser les communistes, capitaliste; justement parce que ce renoncement à une part de souveraineté est synonyme de gestion internationale au nom des intérêts internationaux et cela par opposition aux éventuels intérêts privés ou sectoriels.

Notre réponse à l'appel de Schuman ne pouvait par conséquent être que positive. L'intégration de l'Italie dans l'ensemble franco-allemand représente de toute évidence un avantage international aussi: la non intégration représenterait en revanche un désavantage tout aussi évident, car elle reviendrait à exclure l'Italie de l'accord européen, auquel elle participe déjà à maints égards».